

AGIR EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE DU BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE :

pour un développement durable et équilibré du territoire

Résumé de la stratégie de développement local
2021-2027 du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre

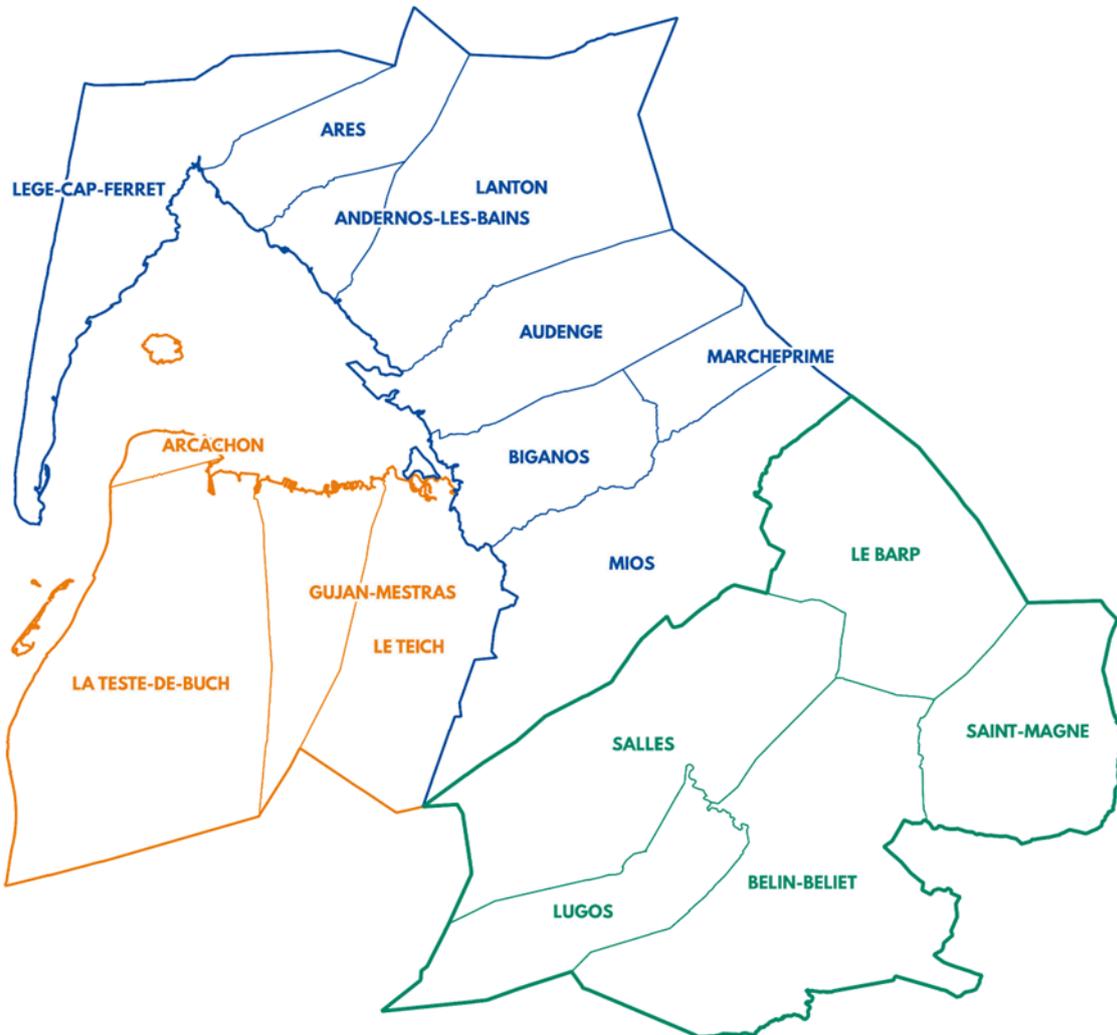
GROUPE D'ACTION LOCALE DU PAYS BASSIN D'ARCACHON — VAL DE L'EYRE
20 route de Suzon — 33 830 BELIN-BELIET ☎ 05 56 88 55 28 @europe@paysbarval.fr





Un outil de coopération au service de 3 intercommunalités (17 communes)

COBAS COBAN CDC Val de l'Eyre

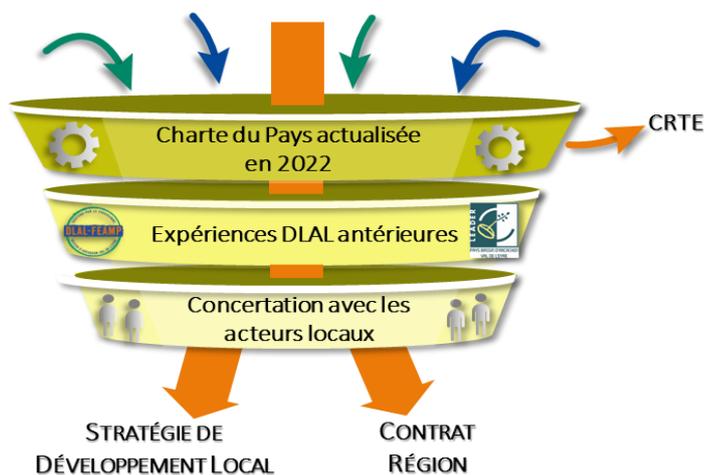


Une stratégie territoriale commune

LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT LOCAL PARTAGEE DU PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE



Le **Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre**, dit BARVAL, a été créé en 2004 par les 3 intercommunalités du territoire, la COBAS, la COBAN et la Communauté de Communes du Val de l'Eyre. C'est un outil de coopération qui permet l'élaboration d'un projet commun de développement durable, la charte du Pays, destiné à développer les atouts du territoire et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural, la zone littorale et l'intérieur.



La candidature au volet territorial des fonds européens, présentée et retenue par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2022, s'est appuyée sur l'évaluation des précédents programmes européens dont a bénéficié le territoire (LEADER et DLAL-FEAMP), ainsi que sur le diagnostic de la charte du Pays. Elle a été construite en concertation avec les acteurs locaux.

Ainsi, la stratégie de développement local du Pays BARVAL émane d'une **co-construction** basée sur des documents-cadres du Pays (diagnostic actualisé de la charte, évaluations des programmes précédents, contrat Etat) et sur la **concertation et les échanges avec les acteurs locaux**, lors de groupes de travail et séminaires dédiés.

Intitulée « **AGIR EN FAVEUR DE LA RESILIENCE DU BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE: POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUILIBRE DU TERRITOIRE** », cette stratégie répond aux enjeux ruraux et urbains du territoire, ainsi qu'aux problématiques terrestres et maritimes. Elle permet de mobiliser **4 778 727 € de fonds européens** et s'articule autour de 4 objectifs prioritaires :



Objectif prioritaire 1:
Développer un modèle économique équilibré et plus résilient



Objectif prioritaire 2: Adapter la dynamique d'accueil pour garantir la cohésion territoriale



Objectif prioritaire 3:
Accompagner les transitions



Objectif prioritaire 4:
Economie Bleue Durable

Trois fonds financent les projets de la stratégie :

- la mesure LEADER du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (**FEADER**) pour accompagner les transitions,
- la mesure DLAL du Fonds Européen pour les Affaires Maritime, la Pêche et l'Aquaculture (**FEAMPA**) pour les projets maritimes,
- et l'objectif spécifique 5 du Fonds Européen de Développement Régional (**FEDER**) pour les autres axes.



Modalités OS5-FEDER :

-  **Objectif spécifique 5 du Fonds européen de développement régional**
-  Taux d'aides publiques : 100% maximum
-  Taux d'intervention FEDER : 60% en moyenne
-  Planchers : 25 000 € de dépenses éligibles **ET** 15 000 € de FEDER
-  Plafond : 50 000 € de FEDER (hors fiche-action *Développer une animation collective en faveur de la résilience alimentaire du territoire*)

Modalités LEADER-FEADER :

-  **Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale du Fonds européen agricole pour le développement rural**
-  Taux d'aides publiques : 100% maximum
-  Taux d'intervention FEADER : 80% maximum
-  Planchers : 8 000 € de dépenses éligibles **ET** 5 000 € de FEADER
-  Plafond : 50 000 € de FEADER

Modalités DLAL- FEAMPA :

-  **Développement Local mené par les Acteurs Locaux du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture**
-  Taux d'aides publiques : 100% maximum
-  Taux d'aide FEAMPA+Région : 80% maximum
-  Plancher : 5 000 € de FEAMPA

DEVELOPPER UN MODELE ECONOMIQUE EQUILIBRE ET PLUS RESILIENT



1. Renforcer les équipements et services mutualisés aux entreprises

Descriptif	Cette fiche-action a pour objectif de développer et renforcer les conditions d'accueil et d'innovation des entreprises sur le territoire . Il s'agira donc de soutenir les initiatives publiques et privées innovantes visant à compléter et développer les équipements et services destinés aux entreprises et à leurs salariés sur l'ensemble du territoire (sauf lieux d'accompagnement à la création d'entreprise comme les pépinières, technopole...).
Types d'actions soutenues	<ul style="list-style-type: none">• Création, réhabilitation de bâtiments, aménagements et équipements de mutualisation de lieu « hybrides » à destination économique.• Création, réhabilitation, équipement de bâtiments accueillant des tiers-lieux, permettant notamment le développement du télétravail.• Frais de personnel ou prestation.
Bénéficiaires éligibles	Bénéficiaires publics et privés (hors SCI, particuliers et agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole).
Dépenses inéligibles	Les dépenses d'auto-construction, les contributions en nature, les acquisitions foncières et immobilières et les fournitures administratives.

FEDER
400 000 €



2. Diversifier l'économie locale grâce à l'Economie Sociale et Solidaire

Descriptif	L'Economie Sociale et Solidaire, qui désigne l'ensemble des entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, et dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale, est un gisement d'innovation sociale, de solidarité et de développement durable. Elle présente des potentiels de développement sur le territoire. Il s'agira donc de soutenir les initiatives publiques et privées, visant à développer, renforcer et conforter l'Economie Sociale et Solidaire sur l'ensemble du territoire .
Types d'actions soutenues	<ul style="list-style-type: none">• Investissements permettant le développement de l'ESS et l'inclusion sociale de tous les publics.• Frais de personnel ou prestation.
Bénéficiaires éligibles	Bénéficiaires publics et privés (hors SCI, particuliers et agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole).
Dépenses inéligibles	Les dépenses d'auto-construction, les contributions en nature, les acquisitions foncières et immobilières et les fournitures administratives.

FEDER
300 000 €



3. Renforcer l'économie de proximité

Descriptif

FEDER
600 000 €

Les centres des villes, bourgs ou quartiers, outre leur fonction résidentielle, jouent traditionnellement un rôle de plaque-tournante pour la production, l'emploi, le commerce et les services, au bénéfice de la population. Maintenir ce maillage importe pour l'équilibre et la cohésion des territoires, pour la qualité de vie de la population et les liens sociaux. Il s'agira donc de **soutenir les initiatives publiques, visant à conforter le dynamisme des centralités**, qu'il s'agisse des centres-villes, bourgs ou quartiers, et soutenir l'adaptation des entreprises (artisanales et commerciales notamment) aux nouveaux modèles, afin de garantir une égalité d'accès aux services sur le territoire.

Types d'actions soutenues

- Création, réhabilitation de bâtiments et aménagements et équipements visant la création de lieux hybrides, à destination de la population au sein de centralités.
- Création, réhabilitation de bâtiments et équipements permettant la mutualisation de services aux publics.
- Projets s'inscrivant dans une stratégie de dynamisation de centres bourgs, villes ou quartiers : création, réhabilitation de bâtiments et équipements à vocation économique et de services ; aménagements des espaces communs et services collectifs ; renaturation et aménagement paysager de sites déqualifiés.
- Développement de la cyclo-logistique, auprès des personnes fragiles et en faveur du maintien des liens de proximité.

Bénéficiaires éligibles

Bénéficiaires publics.

Dépenses inéligibles

Les dépenses d'auto-construction, les contributions en nature, les acquisitions foncières et immobilières et les fournitures administratives.



4. Développer l'offre de formation adaptée aux besoins des entreprises

Descriptif

FEDER
200 000 €

L'offre de formation est limitée, ciblée et inégalement répartie sur le territoire, peu à même de contribuer à un développement économique endogène du territoire. Il s'agira donc **d'accompagner les initiatives publiques et privées visant à soutenir la diversification de l'offre de formation et à favoriser l'accès à la formation** par le développement des lieux d'accueils et l'amélioration de la visibilité de l'offre de formation.

Types d'actions soutenues

- Création, réhabilitation, et équipements de bâtiments permettant le développement territorial de l'accès à la formation des publics
- Frais de personnel ou prestation.

Bénéficiaires éligibles

Bénéficiaires publics et privés (hors SCI, particuliers et agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole).

Dépenses inéligibles

Les dépenses d'auto-construction, les contributions en nature, les acquisitions foncières et immobilières et les fournitures administratives.

ADAPTER LA DYNAMIQUE D'ACCUEIL POUR GARANTIR LA COHESION TERRITORIALE



1. Développer l'offre de santé et l'accompagnement social pour réduire les inégalités

<p>Descriptif</p> <p>FEDER 300 000 €</p>	<p>L'offre de santé sur le territoire, bien que globalement satisfaisante, rencontre certaines problématiques en matière de démographie des professions de santé, de vieillissement de la population, d'inégalités territoriales, d'environnement, et de santé mentale. L'objectif est donc de soutenir les initiatives publiques et privées destinées à compléter, développer et renforcer l'offre de soins sur le territoire, et à réduire les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé, ainsi qu'à soutenir la mise en œuvre du programme d'actions du Contrat Local de Santé du Pays BARVAL.</p>
<p>Types d'actions soutenues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création, réhabilitation de bâtiments et équipements permettant la mutualisation de services aux publics en matière de santé et de social. • Infrastructures d'accueil des professionnels de santé (projets intégrant le développement de la télémédecine, la e-santé, le logement collectif pour les professionnels, les internats de santé...). • Frais de personnel ou prestation.
<p>Bénéficiaires éligibles</p>	<p>Bénéficiaires publics et privés (hors SCI, particuliers et agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole).</p>
<p>Dépenses inéligibles</p>	<p>Les dépenses d'auto-construction, les contributions en nature, les acquisitions foncières et immobilières et les fournitures administratives.</p>



2. Renforcer les équipements et services collectifs en faveur de l'enfance-jeunesse

<p>Descriptif</p> <p>FEDER 350 000 €</p>	<p>Bien que doté d'équipements et de services à destination de la petite enfance et des jeunes, ces équipements ne parviennent souvent plus à répondre à la demande et doivent s'adapter en permanence à la dynamique démographique. Il s'agira donc d'accompagner les initiatives publiques en soutenant les projets les plus structurants sur les collectivités les moins dotées et de satisfaire les besoins grandissants en matière d'enfance/jeunesse, y compris pour la petite enfance (ALSH, crèches municipales, espaces jeunes, points infos jeunesse...).</p>
<p>Types d'actions soutenues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création, réhabilitation de bâtiments et équipements en appui à des projets de développement dans le secteur de l'enfance/jeunesse • Création, réhabilitation de bâtiments et équipements permettant la mutualisation de services aux publics.
<p>Bénéficiaires éligibles</p>	<p>Bénéficiaires publics.</p>
<p>Dépenses inéligibles</p>	<p>Les dépenses d'auto-construction, les contributions en nature, les acquisitions foncières et immobilières et les fournitures administratives.</p>



3. Soutenir l'offre culturelle et la valorisation du patrimoine, facteurs de cohésion territoriale

Descriptif 	<p>L'identité du territoire est composée de deux entités culturelles (landaise et maritime), fruit de l'histoire du développement local. Les patrimoines culturels matériel et immatériel sont le reflet de cette histoire locale et doivent être conservés et valorisés, afin d'être transmis aux générations futures. L'objectif est de soutenir les initiatives publiques destinées à développer et renforcer la pratique culturelle sur le territoire, fortement impactée par la crise sanitaire, mais également à mettre en valeur, restaurer et préserver le patrimoine vernaculaire et culturel du territoire.</p>
Types d'actions soutenues	<ul style="list-style-type: none"> • Création, réhabilitation de bâtiments et équipement en appui à des projets de développement dans les secteurs culturels et patrimoniaux. • Développement de projets culturels et patrimoniaux. • Soutien aux projets culturels innovants et s'appuyant sur l'ESS et les droits culturels. • Actions et investissements valorisant les territoires et leur environnement. • Frais de personnel ou prestation.
Bénéficiaires éligibles	<p>Bénéficiaires publics.</p>
Dépenses inéligibles	<p>Les dépenses d'auto-construction, les contributions en nature, les acquisitions foncières et immobilières et les fournitures administratives.</p>



4. Encourager la coopération pour renforcer la place des jeunes dans la société et développer la relation jeunes-entreprises

Descriptif 	<p>La coopération représente un outil essentiel d'ouverture vers de nouvelles pratiques et de nouvelles cultures. Au-delà de la seule dimension d'échanges d'expériences, de mise en réseau ou de jumelage, les projets de coopération peuvent également se concrétiser par la mise en œuvre d'actions communes avec des livrables bien identifiés bénéficiant au territoire. Deux types de coopération sont envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La coopération interterritoriale, entre territoires français. - La coopération transnationale entre territoires relevant de plusieurs Etats membres, ainsi qu'avec des territoires de pays tiers à l'Union Européenne. <p>La coopération doit permettre de renforcer la place des jeunes dans la société et de développer les liens entre les jeunes et le monde du travail.</p>
Types d'actions soutenues	<ul style="list-style-type: none"> • Actions préparatoires au développement de projets de coopérations • Actions de mise en œuvre conjointe d'actions communes sur à minima 2 territoires portées par des bénéficiaires de chaque territoire (productions communes, études/recherches, actions communes...) • Voyage d'études pour bénéficier de retour d'expérience et faire de l'échange de bonnes pratiques. • Frais de personnel ou prestation.
Bénéficiaires éligibles	<p>Bénéficiaires publics et privés (hors SCI, particuliers et agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole).</p>
Dépenses inéligibles	<p>Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature.</p>

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS



1. Poursuivre la transition vers une mobilité repensée et durable

Descriptif 	Cette fiche-action a pour objectif de développer l'écomobilité sur la partie la plus rurale du territoire, en renforçant et facilitant les déplacements collectifs et en favorisant l'usage du vélo dans les déplacements. Il s'agira de soutenir les initiatives publiques sur le Val de l'Eyre, visant à développer et faciliter les déplacements collectifs, en développant les alternatives à l'autosolisme et ainsi réduire l'impact du transport, et à accompagner la mise en place d'actions visant à développer et faciliter l'usage du vélo.
Types d'actions soutenues	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement dans les infrastructures de recharge et d'avitaillement de vecteurs énergétiques décarbonés pour la mobilité des voyageurs et des marchandises. • Aménagement de pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité favorisant l'intermodalité (sur un projet global : étude et/ou travaux). • Extension et aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes favorisant notamment la mobilité quotidienne s'inscrivant dans une stratégie de mobilité globale à l'échelle communale ou intercommunale • Développement du stationnement vélo et services aux cyclistes s'inscrivant dans une démarche de report modal. • Nouveaux services avec des plateformes de mobilité solidaire. • Frais de personnel ou prestation.
Bénéficiaires éligibles	Bénéficiaires publics (hors investissements matériels et projets d'ingénierie - immatériel et/ou coûts de personnel- des communes de + de 25 000 habitants et projets situés sur les territoires des communautés d'agglomération).
Dépenses inéligibles	Les dépenses d'auto-construction, les contributions en nature, les acquisitions foncières et immobilières et les fournitures administratives.



2. Développer une animation collective en faveur de la résilience alimentaire du territoire

Descriptif 	Il s'agira d'accompagner la mise en place d'une ingénierie dédiée à l'animation du Projet Alimentaire Territorial du Pays BARVAL : animation de la gouvernance du PAT, contribution à faire émerger des projets structurants, organisation d'évènements et de rencontres, participation aux réseaux locaux et régionaux, suivi et d'évaluation du PAT...
Types d'actions soutenues	Frais de personnel ou prestation dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial
Bénéficiaires éligibles	Bénéficiaires publics.
Dépenses inéligibles	Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature.



3. Développer la résilience alimentaire du territoire

Descriptif

FEADER
350 000 €

Les 3 intercommunalités du Pays BARVAL ont lancé en 2021 l'élaboration d'un PAT, dont l'objectif est de renforcer l'autonomie alimentaire du territoire en confortant les productions locales, en relocalisant les filières agricoles, orientées vers l'agroécologie, et en recherchant des complémentarités avec les territoires limitrophes.

L'objectif est donc de **soutenir les opérations pilotes expérimentales menées dans le cadre du programme d'actions du PAT**, notamment sur des espaces-test agricoles et l'approvisionnement des cantines scolaires, mais également de soutenir les initiatives publiques et privées destinées à favoriser la relocalisation des filières agricoles et alimentaires sur le territoire, à développer les circuits courts et à encourager des pratiques agricoles durables.

Types d'actions soutenues

- Actions facilitant l'accès au foncier agricole et encourageant les installations des bénéficiaires (espaces tests agricoles, étude agricole...).
- Actions encourageant les pratiques agricoles durables.
- Actions permettant de faire évoluer les systèmes de commercialisation, et d'accompagner les acteurs de la transformation et de la distribution à s'approvisionner en produits locaux.
- Actions facilitant l'accès à une alimentation saine et équilibrée au plus grand nombre.

Bénéficiaires éligibles

Bénéficiaires publics (hors investissements matériels et les projets d'ingénierie - immatériel et/ou coûts de personnel- des communes de + de 25 000 habitants) et privés (hors SCI et particuliers).

Dépenses inéligibles

Les dépenses d'auto-construction, les contributions en nature et les fournitures administratives.

Fonctionnement

Sélection des projets au fil de l'eau

ECONOMIE BLEUE DURABLE : POUR UNE IDENTITE MARITIME AFFIRMEE DU BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE



1. Ancrer durablement sur le territoire une économie maritime repensée

Descriptif

FEAMPA
300 000 €

- **Contribuer à la pérennisation des productions maritimes par une meilleure organisation et intégration des espaces professionnels, à terre et en mer** grâce à des réflexions sur l'aménagement, les services et les équipements des espaces portuaires et sur l'intégration des espaces et des activités professionnels dans leur environnement global, à terre et en mer, pouvant mener à la production de supports et au soutien à des investissements structurants et collectifs
- **Contribuer à la pérennisation des filières maritimes par l'émergence de services et équipements mutualisés** en accompagnant leur mise en œuvre, de leur conception jusqu'à leur réalisation finale
- **Contribuer à la pérennisation des filières maritimes en valorisant et favorisant l'accès aux métiers** en permettant la réalisation de supports spécifiques, la participation à des manifestations sur l'orientation, les formations et l'emploi, et en contribuant à la mise en réseau des acteurs locaux



2. Développer une culture maritime partagée

Descriptif

FEAMPA
300 000 €

- **Renforcer la connaissance des enjeux maritimes** au sein même des filières et auprès des décideurs locaux pour favoriser leur appropriation de ces thématiques
- **Sensibiliser le grand public aux enjeux maritimes** par la valorisation du patrimoine maritime naturel et culturel et le soutien à la création de supports et à l'organisation d'opérations dédiées
- **Faire des produits de la mer une composante intégrée des démarches de promotion territoriale** pour une promotion et une transformation commune des produits de la mer du territoire



3. Accompagner les transitions des activités maritimes, centrales pour la préservation de l'environnement

Descriptif

FEAMPA
370 000 €

- **Concourir à la restauration et la préservation du milieu pour le maintien des activités maritimes** en participant et en complétant, par des études, les travaux entrepris par les acteurs locaux pour le maintien des activités de production, la navigabilité et le bon état sanitaire du milieu
- **Contribuer à la gestion durable de l'eau au profit des activités maritimes** en soutenant des opérations de suivi de la qualité et de la quantité de l'eau ou des actions pour les améliorer ; en accompagnant des actions de sensibilisation ou des expérimentations pour la réduction des impacts des activités terrestres et maritimes sur la qualité et la quantité d'eau
- **Développer l'économie circulaire pour la réduction et la gestion durable des déchets et des coproduits issus des activités maritimes** en soutenant l'innovation pour leur valorisation et la mise en réseau des acteurs et les retours d'expérience
- **Favoriser la transition énergétique des outils de production, à terre comme en mer** en soutenant l'innovation pour la motorisation et les machines, pour le recyclage des bateaux et des moteurs et pour améliorer l'empreinte écologique et énergétiques des cabanes



4. Encourager la coopération maritime

Descriptif

FEAMPA
30 000 €

- Des **projets menés en commun** sur à minima 2 territoires par des bénéficiaires de chaque territoire
- Des **voyages d'étude** pour bénéficier de retour d'expérience et faire de l'échange de bonnes pratiques

Bénéficiaires éligibles au DLAL-FEAMPA: tous types de bénéficiaires, privés ou publics.

Dépenses inéligibles au DLAL-FEAMPA:

- 🐟 TVA récupérée,
- 🐟 leasing/crédit-bail et assimilés,
- 🐟 contributions en nature,
- 🐟 auto-construction,
- 🐟 matériel d'occasion,
- 🐟 consommables (*sauf pour les projets de R&D et/ou d'expérimentation*),
- 🐟 entretien courant et le renouvellement à l'identique,
- 🐟 matériel roulant motorisé terrestre,
- 🐟 matériel informatique, fournitures de bureau et logiciels de bureautique (*sauf dans le cas où le projet implique le recrutement d'une personne pour une durée égale ou supérieure à un an, le matériel informatique est alors éligible au prorata du temps dédié au projet*),
- 🐟 panneaux photovoltaïques,
- 🐟 dotations aux amortissements (*sauf pour les projets de R&D et/ou d'expérimentation au prorata*),
- 🐟 frais d'accompagnement au montage de dossiers,
- 🐟 objets promotionnels/goodies,
- 🐟 salaires pour les postes dont le financement est déjà assuré dans les structures publiques,
- 🐟 dépenses de fonctionnement (*sauf pour les dossiers comprenant des dépenses de salaire, application de d'i forfait de 15% des salaires retenus*),
- 🐟 frais de déplacement en deçà de 20km aller-retour.

LE FONCTIONNEMENT DU VOLET TERRITORIAL DES FONDS EUROPEENS



Le **pilotage** du programme est assuré par deux comités, composés d'**acteurs publics et privés** locaux.

Le **Comité territorial des fonds européens** assure le suivi global du programme, ainsi que la sélection des projets terrestres. La Présidence est assurée par Cyrille DECLERCQ (Vice-Président de la CDC VE) et la vice-présidence par Stéphanie ROUSSEL (Elue de la CCI).

👉 **Un collège public** : composé de représentants élus de la COBAS, la COBAN, la CDC du Val de l'Eyre, le PNRLG, le SYBARVAL et le Département de la Gironde

👉 **Un collège privé** : composé de représentants de la CCI Bordeaux Gironde, la CMA Nouvelle-Aquitaine Gironde, la Chambre Agriculture de la Gironde, les clubs d'entreprises CACBN et DEBA, du CEA Cesta, l'association UTLARC et d'experts qualifiés.

Le **Comité de sélection EBD** assure la sélection des projets maritimes. Il est co-présidé par Olivier LABAN (Président du Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon-Aquitaine) et Olivier MERCIER (Elu du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Gironde).

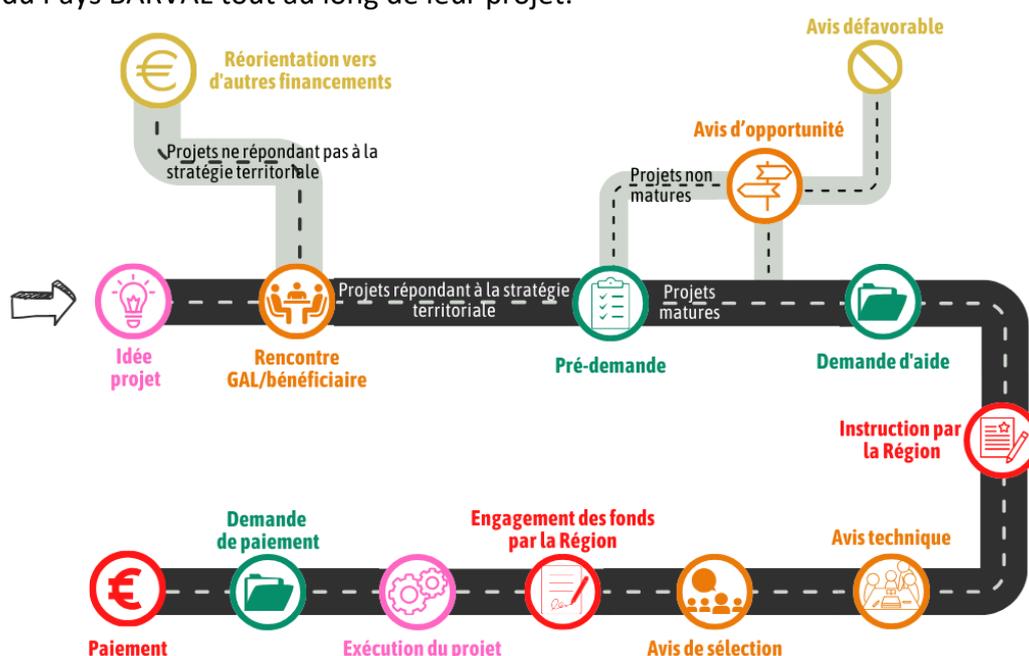
👉 **Un collège public des collectivités** : composé de représentants élus de la COBAS, la COBAN, la CDC du Val de l'Eyre, le Département de la Gironde

👉 **Un collège des autres acteurs publics de l'économie bleue** : composé de représentants du SIBA, du PNMB, du Port Arcachon, du SMPBA, de la Station Marine d'Arcachon, du Lycée de la Mer de Gujan-Mestras/Lycée Maritime de Ciboure

👉 **Un collège privé des filières de production pêche et aquaculture** : composé de pêcheurs et ostréiculteurs professionnels

👉 **Un collège des autres filières ou acteurs privés de l'économie bleue** : composé de représentants de la SEPANSO, du GE2M et de CAPENA

Les projets sont sélectionnés suivant un **circuit de** et les bénéficiaires sont accompagnés par l'équipe technique du Pays BARVAL tout au long de leur projet.



La sélection se fait au sein des comités, après audition du bénéficiaire et analyse de la **grille de notation des projets**, qui intègre des **critères de sélection transparents et non discriminatoires**.



VOUS AVEZ UN PROJET !

**Contactez l'équipe technique du Groupe d'Action Locale du Pays
Bassin d'Arcachon — Val de l'Eyre**

Volet terrestre: Léa GIUSTINIANI ☎ 05 56 88 55 28 @ europe@paysbarval.fr

Volet maritime: Aline DELAMARE ☎ 06 87 75 87 95 @ dlal@paysbarval.fr